



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PRÉVOYANCE

GERANT

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Prévoyance Entreprises

Case postale 300

1001 LAUSANNE

Tél. : 021/212.26.38

Fax : 021/212.25.88

WWW.FISP.CH

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2003 (19^{ème} EXERCICE)

ACTIVITES 2003

2003 aura été l'année de sortie de l'ornière pour les marchés actions. Depuis l'éclatement de la bulle des valeurs technologiques au printemps 2000, les marchés boursiers avaient enchaîné trois exercices déficitaires durant lesquels l'indice SMI avait abandonné près de 45% de sa valeur.

L'embellie boursière n'aura toutefois pas été un long fleuve tranquille. Le premier trimestre fut en effet fortement baissier, le SMI tutoyant les 3'675 points à la veille de la guerre en Irak. Le reste de l'année fut en revanche marqué par une nette remontée de l'indice phare de la bourse suisse jusqu'au niveau de 5'487.80 points au 31.12.2003. Cela signifie qu'entre mars et fin décembre, la bourse suisse a progressé de 49%.

Que nous réserve 2004 ? On peut certes parler du retour de la croissance... mais avec prudence, car l'augmentation des bourses en 2003 s'est faite dans une volatilité accrue des indices. L'économie européenne est par ailleurs largement tributaire de l'activité aux Etats-Unis. Les inquiétudes qui subsistent sont principalement liées à la faiblesse du dollar américain, à la poursuite de l'augmentation du prix du pétrole et à une probable remontée des taux d'intérêt. Ce dernier élément, s'il devait survenir de manière brutale, ne manquerait pas de pénaliser les performances des marchés obligataires.

Ces éléments ont un impact important sur les caisses de pensions. Le Conseil fédéral a donc décidé de poursuivre la baisse du taux minimal de capitalisation de la part LPP (part obligatoire) des avoirs des caisses de pensions de 3.25% à 2.25% dès le 1^{er} janvier 2004, ceci pour contribuer à détendre la situation financière des institutions de prévoyance dans une perspective de stabilité à long terme du système du deuxième pilier.

Le Conseil de fondation de la FISP, soucieux de retrouver un taux de couverture supérieur à 100%, a pris un certain nombre de mesures d'assainissement et s'est consacré à des modifications réglementaires mentionnées en page 4. Il convient enfin de rappeler la mise en ligne depuis le 1^{er} mars 2003 du site www.fisp.ch qui répond à toutes les questions que peuvent se poser les assurés, soit en direct, soit par l'intermédiaire de courriels.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'assemblée des Délégués, qui s'est réunie le 18 juin 2003, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent et a élu Monsieur François Jacot-Descombes comme représentant de l'employeur en remplacement de Monsieur François Chapuisat et Monsieur Olivier Oguey comme représentant des assurés en remplacement de Monsieur Pierre Widmer. Au 31 décembre 2003, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Roger PAULI
Directeur général
Hôpital de l'Enfance de Lausanne

délégué "employeur"

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Physiothérapeute
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon – CHYC, site d'Yverdon

délégué "assurés"

Membres

M. Jean-Pierre BUTTY
Directeur administratif
Hôpital Riviera

délégué "employeur"

M. François JACOT-DESCOMBES
Directeur général
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

délégué "employeur"

M. Olivier OGUEY
Infirmier-anesthésiste
Hôpital du Chablais

délégué "assurés"

M^{me} Suzanne OPPLIGER
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera, site de Montreux

déléguée "assurés"

M. Jean-Charles PACCOLAT
Directeur général
Les Blanchisseries Générales LBG SA
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains

délégué "employeur"

M^{me} Marie-Claude ROUGE
Cheffe de projet
Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois

déléguée "assurés"

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- la fiduciaire BfB Fidam révision à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- la société GiTeC Gilliéron & Temperton Renaud à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, secteur de la prévoyance entreprises. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent s'adresser à :

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance - FISP
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Case postale 300
1001 LAUSANNE

Tél. : 021/212.26.38

Fax : 021/212.25.88

www.fisp.ch

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

Des séances d'informations sur le système de prévoyance de la FISP sont également données dans les établissements qui les demandent. Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance.

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil de fondation s'est réuni à 7 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies du placement des avoirs de la Fondation et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés.

En dehors de ces tâches usuelles, le Conseil a consacré son temps aux activités suivantes :

- § suivi des travaux de la Conférence de concertation des ressources humaines et groupe de travail sur la prévoyance professionnelle,
- § examen des conditions de réassurance de la Fondation : couverte désormais au premier franc, elle est placée auprès de Vaudoise Assurances pour une durée contractuelle de trois ans depuis le 1^{er} janvier 2003,
- § mise en place de mesures d'assainissement :
 - baisse de la bonification d'épargne de 14.5% à 13.0%,
 - diminution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse à 2.0%,
 - réduction des taux de conversion en deux étapes (1^{er} janvier 2004 et 2005),
- § désignation du nouvel organe de contrôle (BfB Fidam), d'un expert en assurances de pension (Gilliéron & Temperton Renaud) et d'un expert immobilier (Immogestion),
- § actualisation du contrat de mandat de gestion administrative, technique et comptable passé avec la BCV,
- § étude de congruence sur les actifs et passifs de la Fondation,
- § mise en ligne du site internet.

Le comité de placement qui a tenu 12 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. L'évolution des bourses nécessite parfois des prises de décisions plus fréquentes. Pour cette raison, le comité de placement a institué un processus de décisions par voie téléphonique. Il est évident qu'avec la volatilité des bourses, ce processus a été utilisé à maintes reprises.

Au niveau immobilier, les bâtiments locatifs de Pommaples et de La Tour-de-Peilz ont été vendus respectivement en septembre et novembre 2003. Il en a été de même en fin d'année pour un des immeubles locatifs de Sainte-Croix. Aucun achat immobilier n'a été réalisé au cours de l'exercice sous revue mais des investissements ont été effectués sous forme de fonds de placement immobiliers.

EFFECTIF

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 29. Ils sont les suivants :

- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Association de Soins Coordinés de la Riviera, Vevey
- Association des Réseaux de soin de la Côte, Rolle
- Centrale d'Achats des Etablissements Sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre Hospitalier Yverdon-Chablons, Yverdon-les-Bains
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'Infirmiers/ères de l'Institution des Diaconesses de St-Loup, Pommaples
- Ensemble Hospitalier de la Côte, Morges
- Fédération des Hôpitaux Vaudois, Prilly
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA, Nyon
- HDC Clinique de Miremont SA, Leysin
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de l'Enfance, Lausanne
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera, Vevey

- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Institution des Diaconesses de St-Loup, Pompaples
- ISS Hospital Services SA, Carouge
- LBG Hôtels Services SA, Chailly s/Montreux
- L'EMS Oasis – Association de l'Hôpital du District de Moudon, Moudon
- Les Blanchisseries Générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye, Yverdon-les-Bains
- ResHo, Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup-Orbe-La Vallée, Pompaples
- Résidence Grande Fontaine, Bex
- S.A. d'Informatique des Etablissements Sanitaires, Prilly

Il est réjouissant de constater qu'au 31 décembre 2003, la Fondation compte 5'032 assurés actifs soit 268 de plus qu'au 31 décembre 2002 (+ 5.6%).

PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	<i>Au 1^{er} janvier 2004 Fr.</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2003 Fr.</i>	<i>Augmen- tation en %</i>
Rentes de retraite	3'824'508	3'043'680	25.7%
Rentes pont AVS	262'416	243'924	7.6%
Rentes d'invalidité	3'060'192	2'801'568	9.2%
Rentes de conjoint survivant	404'736	350'388	15.5%
Rentes d'enfants	330'432	308'196	7.2%
 Rentes totales en cours	 7'882'284	 6'747'756	 16.8%

Au 1^{er} janvier 2004, nous comptons 797 bénéficiaires de rentes, en augmentation de 11.1% par rapport à l'année précédente.

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	<i>2003 Fr.</i>	<i>2002 Fr.</i>
Capitaux-décès	306'362	189'327
Capitaux de retraite	2'775'261	3'250'978

Les capitaux-décès octroyés subissent de grandes fluctuations d'une année à l'autre, ce qui est tout à fait normal. En revanche, depuis l'introduction du droit de prélever son capital en lieu et place de recevoir sa retraite sous forme de rentes, on constate pour la première fois une diminution de cette facilité (-14.6% en 2003).

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 43'947'890.20 soit une augmentation de 6.0% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un gain net de Fr. 58'038'631.20.

Ce gain net se subdivise comme suit :

§ revenus ordinaires des placements :	Fr.	14'580'312.55
§ bénéfices nets sur ventes de titres :	Fr.	7'944'610.37
§ plus-values nettes non réalisées :	Fr.	35'513'708.28

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2003.

Il existe un découvert technique entre les engagements d'assurance (envers les assurés actifs et les rentiers) et la fortune disponible de la Fondation pour couvrir ces engagements. Le taux de couverture de la Fondation est de :

- § 97.7%, contre 90.0% au 01.01.2003, en situation de continuité,
- § 99.3%, contre 91.9% au 01.01.2003, en situation de liquidation (selon le mode de calcul de l'OPP2).

Au 1^{er} janvier 2004, un quart des caisses de pensions des sociétés suisses de droit privé se trouvaient en déficit technique.

Dans son rapport, GiTeC conclut que la situation actuelle n'exige pas de mesures immédiates, mais que son évolution doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

CONCLUSION

Si l'année boursière s'est montrée favorable, il est indispensable que cette tendance perdure pour permettre non seulement de couvrir la rémunération des capitaux mais également la reconstitution des réserves de fluctuation largement mises à contribution ces trois dernières années.

Nous tenons à relever que la situation de la FISP, sans être préoccupante, est délicate et que le Conseil de fondation se soucie de prendre toutes les mesures nécessaires à recouvrer un degré de couverture supérieur à 100%.

Nous profitons de la présente pour remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour offrir aux assurés une prévoyance performante apte à répondre à leurs attentes.

POUR LE CONSEIL DE FONDATION

Le président
R. Pauli

Le vice-président
Y. Vincke

Lausanne, le 7 juin 2004 - WEF